

rapport à la régie de l'État. Nous reconnaissons tous qu'un tel débat n'est plus de mise en 1963. Je regrette si je semble trop appuyer sur ce point, mais je crois qu'il y a lieu de le répéter. Même si nous ne devons pas nous engager dans cette controverse sur l'entreprise privée par rapport à la régie de l'État, je crois qu'il conviendrait que les honorables députés, particulièrement à une époque où le gouvernement devient de plus en plus puissant, que nous le voulions ou non, réfléchissent sérieusement à la dignité individuelle, aux droits et à la liberté de l'individu. La chose serait particulièrement souhaitable à un moment où nous étudions un bill d'une importance aussi fondamentale que celui dont nous sommes saisis.

Si ce bill doit avoir des répercussions à brève ou à longue échéance et si l'on veut qu'il réussisse à relancer notre économie, j'exhorte les députés qui occupent les banquettes ministérielles et les honorables députés de l'opposition à le rédiger en termes clairs. En ce qui concerne la planification, laissez-moi simplement vous rappeler cette vérité triviale que le Canada devrait être extrêmement fier de posséder la meilleure fonction publique qui existe dans le monde occidental. J'ai toujours eu l'impression que lorsque le parti libéral est au pouvoir, il a tendance à confier à des fonctionnaires des fonctions qui ne leur conviennent pas et que souvent les fonctionnaires ne présentent guère. Je le dis sans partisanerie, car les honorables vis-à-vis ont été sincères sur ce point. Au cours d'un autre débat, j'ai rappelé qu'Hal-dane avait déjà dit que la justice devait non seulement être équitable, mais qu'elle devait le paraître. C'est l'essentiel de ses paroles. Je mentionne ce fait parce qu'un gouvernement qui est formé de neuf anciens bureaucrates doit bien expliquer ce qu'il entend par la planification s'il ne veut pas que tous les Canadiens se méfient de lui.

Le dernier principe qu'implique le présent bill et dont je voudrais parler lors de la deuxième lecture, a trait à la consultation, qui constitue l'idée maîtresse du bill. Je suis heureux de voir que nos honorables vis-à-vis acceptent la nécessité de la consultation. En entendant le discours du trône, j'ai cru qu'ils allaient bien démarrer. On a alors parlé de fédéralisme coopératif et les membres de notre groupe savent tous que cela exige des consultations fréquentes avec les provinces. Et qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur?

L'une des raisons pour lesquelles la politique économique du gouvernement est un échec est le manque de consultation. Le ministre des Finances n'a pas consulté les hauts fonctionnaires, mais trois experts étrangers au ministère. Dans le budget, nous avons vu

le résultat de ce manque de consultation. Le ministre des Finances et tous les ministres en général ont oublié de consulter les provinces sur le point central de leur programme économique à courte échéance. Le ministre des Finances a déclaré à la télévision puis à la Chambre que la mesure législative sur les prêts aux municipalités était la mesure-clé du programme économique destiné à stimuler l'activité économique. Elle devait créer du travail immédiatement, d'après lui. Avant d'annoncer le programme des travaux municipaux d'hiver, nous avons consulté les provinces. Qu'est-il arrivé? Tout le programme gouvernemental à court terme échoue lamentablement à cause du manque de consultation. L'échec du budget est dû au manque de consultation. Lorsque le ministre du Travail a parlé du boni de \$500 qui serait accordé aux personnes qui se construiront une maison en hiver, je lui ai demandé s'il avait consulté le ministre des Finances au sujet de l'exemption sur les matériaux de construction. Les membres du cabinet eux-mêmes ne se consultent pas. Je suis heureux de constater que, dans la mesure à l'étude, ils se sont enfin rendus compte de l'importance des consultations. Bien souvent, c'est une question de simple courtoisie.

Je n'ai pas l'intention de dire à la Chambre, ce soir, si je suis en faveur de la thèse centralisatrice ou si je défends plutôt les droits des provinces. Cela n'a rien à voir à la question. Toutefois, à l'heure actuelle, les consultations sont une excellente chose au point où cette union fédérale qu'on appelle le Canada en est rendue. Quelles que soient les tendances centralisatrices que le ministre des Finances préconise, j'espère qu'un ministre du Québec ou peut-être de la Colombie-Britannique ou d'une autre province lui rappellera ce fait, ne fut-ce que par téléphone, avant qu'il ne convainque ses collègues du cabinet que certaines mesures produisent de bons effets à courte échéance.

Dans le discours du trône, il était question de fédéralisme coopératif et de consultations. On jugera l'arbre à ses fruits, dit-on. Pour le moment, j'espère que les consultations qui sont mentionnées dans le bill ne seront pas que de vains mots. Encore l'autre jour, le premier ministre a dit aux Canadiens que son gouvernement voulait s'attaquer immédiatement à la mesure concernant les prêts aux municipalités, mais l'honorable président du Conseil privé a annoncé, en dehors de cette enceinte, que rien ne pressait, que M. Lesage avait raison et que nous allions attendre quelque temps. Les centralisateurs, à mon avis, ne consultent pas ceux qui croient au fédéralisme coopératif dans le présent cabinet.